

LEGATION SUISSE

EN

ITALIE.

Turin, le 5 Mai 64.

Au Département politique
de la Confédération SuisseBerne

Vous m'avez, par office du 12 Avril, chargé de conférer avec le
ministère ^{N^o 1^o} des Traités de Commerce 2^o sur le traité
télégraphique - 3^o sur le rachat des places gratuites dans
le Collège Borromée de Milan.

1^o J'avais, dès ma première visite à M. Manna, ministre
du Commerce ^{del'Industrie} & de l'Agriculture, causé du traité avec la
Suisse. M. Manna m'a paru dès l'abord être bien disposé;
seulement je vis qu'il n'était pas au fait, dès lors
par conséquent il s'en occupa et lorsque je lui fis l'ouverture,
^{que vous m'indiquiez} ~~en suite des directions contenues~~ dans votre lettre, il ~~me~~
déclara que quant à lui il est prêt à reprendre les
négociations aujourdhui - tôt que la Suisse le voudra.
Je sais qu'il en a conféré avec M. le Ministre Forteau et que
maintenant cet objet est à l'étude dans le bureau du
Ministère * J'attendrai, pour faire une communication
formelle au Ministre des Affaires Etrangères, les ordres
ultérieurs que vous serez dans le cas de me donner.

L'Italie Le Gouvernement Italien a conclu dans ces
derniers temps une quantité de Traités de Commerce
je ne doute pas que notre Département du Commerce



ne possède tous ceux qui ont été publiés, y compris celui avec la France. Je joins à ce pli une copie manuscrite de celui avec la Hollande, qui n'est pas encore imprimé.

On paraît assez peu disposé ici à interpréter l'art 9. du Traité de 1851 d'après les desirs de la Suisse, ce qui rend, en effet, d'autant plus nécessaire de hâter les négociations pour le nouveau traité.

Traité télégraphique.

2. Au reçu de votre lettre du 12, j'ai été immédiatement au Ministère des Travaux Publics, Directeur des Télégraphes pour appuyer la manière de voir de l'Administration Suisse. M. Bodna me montra la lettre du 6 du même mois qu'il avait adressée au Ministère des Affaires Étrangères pour servir de réponse à celle du Conseil fédéral dont copie sans date était jointe à la votre lettre.

Ces nouvelles ouvertures, admettant l'égalité de partage entre les deux Administrations pour les compartiments de Milan de Curni de Gènes, étant présentées comme un projet équitable et basé sur des chiffres statistiques, et dans l'ignorance des vues du Conseil fédéral à ce sujet, je dus naturellement m'abstenir d'entrer en matière, mais je m'élevais vivement contre l'abolition de la taxe d'un franc $\frac{1}{2}$ pour le rayon frontière, en appuyant sur les arguments que le Conseil fédéral fit paraître ~~vis-à-vis~~ ^{résumés} vis-à-vis de la France. Dans une conférence que j'eus encore hier, M. Bodna déclara que si le Conseil fédéral acceptait le reste du projet, il laisserait

Admettre cette proposition.

3. Je n'ai pas encore entamé le 3.^{ème} point concernant les places gratuites au Collège Baromée. Les finances de l'Etat étant dans un état si déplorable, le Gouvernement étant si fortement occupé de politique, et la Légation Suisse étant en instance pour plusieurs affaires d'argent, le moment n'est évidemment pas opportun. Du moins faut-il un peu distancer ces demandes afin que les unes ne nuisent pas aux autres. Toutefois je ne manquerai pas de sonder le terrain et de me régler en conséquence, je vous ferai rapport au plus tôt que j'en aurai la matière.

Adieu

Avec une amène,
